



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 Octobre 2016

1. Délibération pour dérogation au mode de marquage des coupes affouagères

Le Conseil vote à l'unanimité pour une dérogation au mode de marquage des coupes affouagères concernant la parcelle N° 17 : délibération est prise de revenir à un mode de coupe traditionnel (baliveau). La parcelle N° 17 devra être martelée dès que possible (automne 2016). Les inscriptions en mairie sont ouvertes jusqu'au 25 Octobre 2016.

2. Délibération pour convention fourrière 2017

Il convient de prendre une nouvelle délibération afin de valider la signature de la convention fourrière 2017 avec la SPA de Renage. Cette année, le tarif appliqué sera de 0.30 cts par habitant.

Délibération prise à l'unanimité.

3. Etude offres de prix radars pédagogiques

Suite à plusieurs plaintes de riverains concernant la vitesse excessive de certains véhicules dans le village, 2 devis sont proposés pour la mise en place de radars pédagogiques à l'entrée et à la sortie du village.

Un débat est ouvert afin de recueillir les propositions de chaque conseiller concernant la mise en place d'un dispositif visant à réduire la vitesse des véhicules dans le village.

Sont proposés le marquage au sol de la vitesse réglementaire et/ou la mise en place de feu à radars de vitesse intégrés.

Une recherche d'informations sera effectuée d'ici le prochain conseil (autorisations, prix,...) afin de prendre une décision.

4. Dossier Urbanisme

Vu

5. Questions Diverses

- Location du logement communal : libéré à compter du 16 Octobre 2016
- Evocation de la répercussion des coûts du SIVOM suite à la mise en équilibre des comptes obligatoire si fusion.

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 10 Novembre 2016

